



# Les CLINIQUES CULTURELLES pour le développement des communautés

---

## APPEL DE CANDIDATURES

Période pour le dépôt des candidatures : du 23 avril au 14 juin 2018

Le réseau Les Arts et la Ville est fier d'annoncer le lancement du présent appel de candidatures, qui s'adresse aux municipalités québécoises souhaitant tenir une clinique culturelle au sein de leur collectivité. En effet, grâce au soutien du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), cinq municipalités québécoises pourront bénéficier de l'expertise et de l'accompagnement du Réseau pour développer durablement leur communauté par l'entremise de la culture.



### Qu'est-ce qu'une clinique culturelle ?

Une clinique culturelle est un atelier d'accompagnement offert à une municipalité locale ou régionale ou encore à un arrondissement urbain qui souhaite commencer ou poursuivre un travail d'implantation de l'*Agenda 21 de la culture* sur son territoire. Elle a pour objectif de faire émerger, par un travail participatif et transversal, une vision commune et des pistes d'action qui mobilisent les acteurs du milieu. La municipalité ou l'arrondissement participant assume le leadership et est porteur du dossier au niveau local.

Animée par un expert, cette clinique d'une journée fournit un espace d'apprentissage et d'échanges aux acteurs locaux qui y participent. En s'appuyant sur les spécificités du milieu, ce qui le distingue, ainsi que sur les aspirations des citoyens concernant le développement durable de leur collectivité, la clinique permet d'accompagner les acteurs locaux dans l'application de certaines thématiques de l'*Agenda 21 de la culture* et de mettre en lumière des possibilités pour la résolution d'enjeux bien concrets. Cet atelier réunit des acteurs d'un même milieu (élus, fonctionnaires municipaux, représentants d'organismes de la société civile, etc.) œuvrant dans différents domaines (éducation, culture, santé, affaires, environnement, urbanisme, sécurité publique, etc.) dans une démarche transversale, participative et horizontale (d'égal à égal) afin de favoriser les échanges constructifs, l'écoute de l'autre et les propositions d'actions communes, dans une approche de coconstruction des politiques publiques.

La clinique culturelle permet d'amorcer ou de consolider la formation de synergies locales qui donneront une impulsion aux capacités culturelles de la municipalité ou de l'arrondissement dans une perspective de développement durable. Elle permettra également de mobiliser les énergies des différents secteurs d'activité de la collectivité autour d'actions que les représentants de ces secteurs auront eux-mêmes priorisées.

Au terme de la clinique culturelle, le réseau Les Arts et la Ville remettra un rapport d'activité et de recommandations aux municipalités ou arrondissements participants afin qu'ils puissent continuer le travail entamé lors de l'atelier d'accompagnement.



### À qui s'adressent les cliniques culturelles ?

Les cliniques culturelles s'adressent à des municipalités locales ou régionales ou encore à des arrondissements urbains **membres du réseau Les Arts et la Ville**, qui souhaitent mettre en œuvre les principes de l'*Agenda 21 de la culture* dans leur collectivité afin de favoriser le développement durable de celle-ci. Les candidats intéressés doivent être en mesure de démontrer leur capacité de même que leur motivation à participer à une clinique ainsi qu'à mettre en œuvre un plan d'action au terme de celle-ci. Par exemple, une communauté qui souhaite amorcer ou poursuivre un processus d'élaboration d'une politique culturelle, d'une politique de développement durable, d'un plan d'aménagement du territoire ou encore d'un plan d'action culturel ou de développement durable, pourrait inscrire la clinique culturelle dans le cadre d'une telle démarche structurante.



## Objectifs

- Faire émerger, par un travail participatif et transversal, une vision commune et des pistes d'actions qui mobilisent les acteurs du milieu ;
- Créer une dynamique nouvelle de développement local qui favorise la prospérité et la qualité des milieux de vie des citoyens en adoptant un angle global (les dimensions économique, sociale, culturelle, environnementale, etc.);
- Accroître l'expertise de l'administration locale en matière de transversalité de la culture\* et mettre en lumière le potentiel de celle-ci pour le développement durable des communautés ;
- Faciliter les échanges et les interactions sur un même territoire afin de décloisonner l'action municipale et favoriser les partenariats entre les différents secteurs ;
- Augmenter la capacité d'action des intervenants sur le territoire pour la mise en œuvre des principes de l'Agenda 21 de la culture au sein de leur milieu.

\* Transversalité de la culture: intégrer la culture dans tous les secteurs de la société ainsi que dans les politiques de développement en tout domaine (social, économique, de l'éducation, de la santé, de l'environnement, etc.).

**Pour plus d'information sur l'Agenda 21 de la culture, nous vous invitons à consulter le [Petit guide d'appropriation de l'Agenda 21 de la culture](http://www.arts-ville.org/wp-content/uploads/2018/03/Guide-appropriationA21C.pdf), publié par le réseau Les Arts et la Ville: <http://www.arts-ville.org/wp-content/uploads/2018/03/Guide-appropriationA21C.pdf>**

---

### Déroulement d'une clinique

---

#### Avant-midi:

- Mots de bienvenue et tour de table pour la présentation des participants ;
- Présentation aux participants de l'Agenda 21 de la culture et de Culture 21: Actions, outils de référence pour le développement durable des communautés ;
- 1<sup>er</sup> atelier de travail: élaboration d'un portrait local et état de situation (déterminer les enjeux locaux, les forces, faiblesses, opportunités, etc.). Travail par petits groupes dans un premier temps, puis mise en commun ;

#### Après-midi:

- Conférence d'un invité sur les clés du succès d'une approche transversale pour le développement des communautés ;
- 2<sup>e</sup> atelier de travail: élaboration de propositions d'actions par thématique transversale\*. Travail par petits groupes dans un premier temps, puis mise en commun ;

*\* Les thématiques seront déterminées en fonction des enjeux propres à la municipalité ou l'arrondissement. Exemples de thématiques: planification urbaine et espace public; culture et inclusion sociale; culture et éducation; culture et économie; culture et participation citoyenne; culture et environnement; culture et aménagement du territoire; gouvernance culturelle; droits culturels; etc.*

- Conclusion et rétroaction.
- 



## Ce qui est offert par Les Arts et la Ville

- Un atelier d'échange, de réflexion et de travail animé par un expert pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture ;
- La présentation de pratiques exemplaires de développement culturel transversal issues des scènes locales, régionales et internationales ;
- La trousse *Stratégie Action culture* produite par le réseau Les Arts et la Ville ;
- Une agente dédiée à la coordination de la clinique culturelle ;
- Un accompagnement à chaque étape de réalisation du projet ;
- Un rapport d'activités et de recommandations, élaboré à partir de la situation locale et des propositions formulées par les participants ;
- La valorisation des municipalités ou arrondissements participants ainsi que des cliniques culturelles par l'intermédiaire des plateformes de diffusion du réseau Les Arts et la Ville.

## Ce qui est demandé aux municipalités ou arrondissements participants

- Compléter le formulaire d'inscription ;
- Fournir une liste préliminaire d'une vingtaine de participants potentiels issus de tous les secteurs de la collectivité, sachant cependant que la liste finale des municipalités qui seront sélectionnées pour tenir une clinique culturelle devra en compter autour de quarante ;
- Accueillir la clinique culturelle entre les mois d'octobre 2018 et mars 2019 inclusivement (les candidats devront indiquer trois préférences parmi les cinq possibilités proposées : octobre 2018, novembre 2018, janvier 2019, février 2019 ou mars 2019) ;
- Collaborer à l'élaboration de l'échéancier de réalisation avec l'équipe du réseau Les Arts et la Ville ;
- Fournir une salle aménagée avec l'équipement technique nécessaire ;
- Fournir une ressource dédiée au projet (travail de concertation et mobilisation avec la coordonnatrice, communications, logistique d'accueil, recherche, etc.) ;
- Fournir le repas du midi, le jour de la clinique, pour l'ensemble des participants et l'équipe du réseau Les Arts et la Ville ;
- Assurer le suivi de la couverture médiatique régionale ;
- Fournir une lettre d'engagement de la municipalité ou de l'arrondissement (une résolution devra suivre dès que possible) à remettre au réseau Les Arts et la Ville 2500 \$ en argent et offrir l'équivalent de 2200 \$ en services (ressources humaines pour la coordination et les communications; location de la salle et des équipements techniques; frais de repas lors de la clinique; frais de réunion, de bureau, etc.). Cette contribution représente moins de la moitié du coût réel d'une clinique culturelle.

## Dépôt des candidatures:

Les municipalités intéressées doivent compléter le formulaire de candidature en ligne à l'adresse suivante :

<https://form.jotform.com/80994834514264>

Pour télécharger la version PDF du formulaire : [http://www.arts-ville.org/wp-content/uploads/2018/04/formulaire-candidature-clinique-culturelle\\_AV.pdf](http://www.arts-ville.org/wp-content/uploads/2018/04/formulaire-candidature-clinique-culturelle_AV.pdf)

**Date limite de dépôt des candidatures : le jeudi 14 juin, à 18 h.**

## Information:

Myriam Van Neste  
Coordonnatrice de la Stratégie Action culture  
[action@arts-ville.org](mailto:action@arts-ville.org)

**LES ARTS  
ET LA VILLE**  
LE RÉSEAU POUR LES ARTS ET LA CULTURE  
DANS NOS COMMUNAUTÉS

Les Arts et la Ville  
870, avenue De Salaberry, bureaux 122-124  
Québec (Québec) G1R 2T9  
Téléphone : 418 691-7480  
[www.arts-ville.org](http://www.arts-ville.org)

Québec 

Ce projet est réalisé avec le soutien du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.